



FORMATION INTER-ENTREPRISES \*

1 jour

# Permis d'exploitation

Exploitant justifiant de 10 ans d'expérience

à partir de 600 € net de taxe par participant

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Exploiter un établissement vendant de l'alcool à consommer sur place

### PUBLIC VISÉ

Tout public

### PRÉ-REQUIS

Sans niveau spécifique

### AIDES AU FINANCEMENT \*\*

Cap Emploi  
Opérateurs de Compétences (OPCO)  
France Travail  
Entreprise

\*\* sous conditions

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

100% Présentiel

### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation  
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

### ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Contactez-nous

\* Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).

Retrouvez toutes les informations sur  
**laho-formation.fr**

 **N° Vert 0 805 384 384**



## PROGRAMME DE LA FORMATION

## 1. Le cadre législatif et réglementaire : Les sources de droit et les applications

- **Organisation administrative et judiciaire**
- **Responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques**
- **Les délits et les infractions, la mise en danger d'autrui.**
- **La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique**
- **La police administrative générale (Code des collectivités territoriales),**
- **La police administrative spéciale (Code de la santé publique)**

## 2. Les obligations d'exploitation

- **Les obligations liées à l'établissement : Les horaires d'ouverture et de fermeture, les obligations liées à l'exploitation d'une terrasse située sur la voie publique, l'étalage obligatoire des boissons sans alcool, les affichages obligatoires, l'information sur le prix, la vidéo-protection**
- **Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques**
- **La prévention et la lutte contre le risque « alcool » : la répression de l'ivresse publique, l'interdiction des**
- **« open bars », la réglementation des « happy hours »**
- **La protection des mineurs contre le risque « alcool » : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect, l'accueil des mineurs de plus de seize ans dans le cadre de l'apprentissage,**
- **Conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité du client**
- **La protection des femmes enceintes contre le risque « alcool »**
- **La présentation des conséquences physiques et psychologiques de la consommation d'alcool sur le corps humain**
- **Conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique**
- **La réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect**
- **La réglementation relative aux stupéfiants**
- **Conduite à tenir face à un client sous l'emprise de stupéfiants**
- **Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques : la lutte contre le bruit, conduite à tenir en cas de tapage et autres troubles, dans ou aux abords de l'établissement**
- **La lutte contre l'alcool au volant**
- **La réglementation sur les jeux et loteries : Rappel du prin**

